



MARTIN, BOULARD S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

États financiers

31 mars 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Martin, Boulard S.E.N.C.R.L.*¹

Joliette, le 12 juin 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133233



CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION**État des résultats****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	2024	2023
Produits (annexe A)		
Contributions	1 575 781 \$	1 482 011 \$
Intérêts	8 879	8 672
Ventes	28 099	18 816
	1 612 759	1 509 499
Frais d'administration (annexe A)		
Allocations destinées aux établissements	8 000	7 307
Allocations destinées aux jeunes	56 533	1 644
Assurances	7 858	8 442
Cotisation, association et abonnement	20 958	15 257
Électricité et chauffage	6 240	4 625
Entretien et réparations	16 478	20 599
Formation	3 585	3 479
Fournitures alimentaires	5 896	5 415
Frais bancaires	5 339	4 366
Frais d'activités	94 428	60 162
Frais de bureau	17 604	31 109
Frais de déplacement et de représentation	21 089	17 477
Honoraires professionnels	50 788	67 174
Loyer	125 514	125 478
Publicité et promotion	29 647	80 230
Salaires et charges sociales	1 168 126	1 124 010
Télécommunications	12 789	13 970
	1 650 872	1 590 744
Insuffisance des produits sur les charges d'administration	(38 113)	(81 245)
Autres produits (charges) non affectés à des projets		
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 251)	(20 026)
Insuffisance des produits sur les charges	(46 364) \$	(101 271) \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Investis en immobilisations corporelles	Affectés aux projets	Non affectés	2024 Total	2023 Total
Solde au début	20 468 \$	65 593 \$	174 830 \$	260 891 \$	362 162 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(7 188)	(45 636)	6 460	(46 364)	(101 271)
Investis en immobilisations corporelles	4 567	-	(4 567)	-	-
Solde à la fin	17 847 \$	19 957 \$	176 723 \$	214 527 \$	260 891 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(46 364) \$	(101 271) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 251	20 026
Amortissement des contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles	(1 063)	(11 432)
	(39 176)	(92 677)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(295 327)	147 193
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(334 503)	54 516
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 567)	(4 522)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(339 070)	49 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	476 007	426 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	136 937 \$	476 007 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	3 405 \$	33 947 \$
Encaisse - Épargne, 3%	133 532	442 060
	136 937 \$	476 007 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Bilan

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 405 \$	33 947 \$
Encaisse - Épargne, 3%	133 532	442 060
Débiteurs (note 3)	181 658	18 580
Stocks	2 025	-
Frais payés d'avance	6 654	6 723
Total de l'actif à court terme	327 274	501 310
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	20 328	24 012
Total de l'actif	347 602 \$	525 322 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	110 637 \$	195 294 \$
Contributions reportées (note 7)	19 957	65 593
Total du passif à court terme	130 594	260 887
Long terme		
Contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles reportées (note 8)	2 481	3 544
Total du passif	133 075	264 431
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	17 847	20 468
Affectés aux projets	19 957	65 593
Non affectés	176 723	174 830
Total des actifs nets	214 527	260 891
Total du passif et des actifs nets	347 602 \$	525 322 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les objectifs de l'organisme sont :

- d'établir, administrer et gérer un guichet pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans afin d'accroître leur accessibilité à des services d'employabilité et d'entrepreneurship couvrant le territoire de la MRC L'Assomption;
- de promouvoir et stimuler l'emploi-jeunesse dans la communauté;
- d'assurer ou développer un service auprès de la clientèle visée, tout en ne dédoublant pas les diverses instances concernées;
- d'accompagner et/ou orienter et faire le suivi de la clientèle jeunesse vers les ressources du milieu;
- de développer et impliquer le partenariat à l'échelle locale et régionale pour consolider notre action et financer le Carrefour Jeunesse-Emploi.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les revenus de location sont constatés lorsque les sommes sont dues et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits provenant de la boutique « Placard et cie » sont comptabilisés à la date de transaction.

Ventilation des charges par projet

L'organisme se livre à diverses activités présentées en annexes. Il ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées. Les charges de fonctionnement sont ventilées selon les ententes de financement et les clés de répartition suivantes :

- Coûts directs attirés aux projets :
 - Allocations destinées aux établissements
 - Allocations destinées aux jeunes
 - Assurances
 - Cotisations, association et abonnement
 - Électricité
 - Entretien et réparations
 - Formation
 - Fournitures alimentaires
 - Frais bancaires
 - Frais d'activités
 - Frais de déplacement et de représentation
 - Honoraires professionnels
 - Publicité et promotion
 - Salaires et charges sociales
 - Télécommunications

- Au prorata des budgets de chacun des projets selon les sommes allouées aux ententes de financement :
 - Frais de bureau
 - Loyer

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des autres comptes à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel informatique	Dégressif	45%
Mobilier de bureau	Dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	17 mois et 6 ans

Apports reçus sous forme de biens

L'organisme reçoit des vêtements dans le cadre des activités de la boutique « Placard et cie ». Ces apports reçus sous forme de biens ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. Débiteurs

	2024	2023
Contributions à recevoir	181 265 \$	13 882 \$
Autres	393	4 698
	181 658 \$	18 580 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

4. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	82 641 \$	75 377 \$	7 264 \$	6 793 \$
Mobilier de bureau	174 315	167 648	6 667	9 535
Améliorations locatives	145 533	139 136	6 397	7 684
	402 489 \$	382 161 \$	20 328 \$	24 012 \$

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit commerciale autorisée de 100 000 \$ au taux préférentiel plus 3,5% renouvelable annuellement. La marge est garantie par une hypothèque mobilière de 1er rang sur l'universabilité des créances d'une valeur nette comptable de 181 658 \$ (18 580 \$ en 2023).

6. Crédoiteurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	19 308 \$	41 818 \$
Sommes à remettre à l'État	10 077	11 387
Salaires à payer	81 252	142 089
	110 637 \$	195 294 \$

7. Contributions reportées

	2024	2023
Solde au début	65 593 \$	41 610 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	1 529 081	1 494 562
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 574 717)	(1 470 579)
Solde à la fin	19 957 \$	65 593 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2024

8. Contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles reportées

	2024	2023
Solde au début	3 544 \$	14 976 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 063)	(11 432)
Solde à la fin	2 481 \$	3 544 \$

9. Actifs nets affectés aux projets

L'organisme conserve dans les actifs nets affectés à des projets l'équivalent des contributions reportées à la fin de l'exercice avant de les virer dans les actifs nets non affectés en cas de demande de remboursement des apports reçus.

10. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail échéant en mars 2025 totalise 93 355 \$.

11. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

14

Annexe A - Résultat par projets
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Service d'aide à l'emploi	École secondaire l'Horizon	Mes finances, mes choix	Table des Préfets (Annexe B)	Autres activités	Créneau Carrefour Jeunesse (Annexe C)	SACAIS (Annexe D)	Halo	Placard et cie	2024	2023
Produits											
Contributions											
Comité régional pour la valorisation de l'éducation	-	45 418	-	-	-	-	-	-	-	45 418	42 948
Bureau des députés MRC L'Assomption	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 250
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	443 983	-	-	-	-	-	453 364	-	-	897 347	954 091
Mouvement des Caisses Desjardins	-	-	158 209	-	43 745	-	-	-	-	201 954	195 433
Secrétariat à la jeunesse	-	-	-	-	-	169 050	-	-	-	169 050	173 249
Service Canada	-	-	-	-	14 499	-	-	-	-	14 499	8 950
Table des préfets de Lanaudière	-	-	-	150 156	-	-	-	-	-	150 156	236 610
Autres partenaires	-	-	-	2 621	32 471	-	240	183 406	2 706	221 444	27 639
Distribution aux partenaires	-	-	(105 194)	-	-	-	-	-	-	(105 194)	(108 000)
Contributions reportées	-	-	-	(19 957)	-	-	-	-	-	(19 957)	(65 591)
Amortissement des contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 063	1 063	11 432
Intérêts	-	-	-	-	298	-	8 582	-	-	8 880	8 672
Ventes	-	-	-	-	180	-	-	-	27 919	28 099	18 816
	443 983	45 418	53 015	132 820	91 193	169 050	462 186	183 406	31 688	1 612 759	1 509 499
Frais d'administration											
Allocations destinées aux établissements	-	-	-	-	-	8 000	-	-	-	8 000	7 307
Allocations destinées aux jeunes	-	-	-	-	6 096	2 388	146	47 774	129	56 533	1 644
Assurances	4 653	-	-	-	-	-	3 205	-	-	7 858	8 442
Cotisation, association et abonnement	4 782	100	-	-	-	-	15 387	-	689	20 958	15 257
Électricité	248	-	-	-	-	-	2 895	-	3 097	6 240	4 625
Entretien et réparations	1 638	-	-	-	-	7	14 150	-	683	16 478	20 599
Formation	-	-	-	-	-	-	3 585	-	-	3 585	3 479
Fournitures alimentaires	66	-	-	-	-	-	-	-	5 830	5 896	5 415
Frais bancaires	357	-	-	-	-	-	4 934	-	48	5 339	4 366
Frais d'activités	8 127	627	-	25 383	36 252	6 461	11 368	5 785	425	94 428	60 162
Frais de bureau	2 667	-	-	388	44	32	8 484	247	5 742	17 604	31 109
Frais de déplacement et de représentation	7 293	185	752	168	188	1 259	9 451	1 135	658	21 089	17 477
Honoraires professionnels	15 583	-	-	437	-	-	34 768	-	-	50 788	67 174
Loyer	69 239	-	-	-	-	-	51 025	-	5 250	125 514	125 478
Publicité et promotion	1 950	-	-	6 964	-	246	19 868	-	619	29 647	80 230
Salaires et charges sociales	391 860	53 383	52 263	104 550	14 499	136 176	273 528	115 755	26 112	1 168 126	1 124 010
Télécommunications	2 299	-	-	-	-	-	9 392	-	1 098	12 789	13 970
	510 762	54 295	53 015	137 890	57 079	154 569	462 186	170 696	50 380	1 650 872	1 590 744
Frais de gestion et d'administration	-	-	-	6 895	(39 025)	15 457	-	16 673	-	-	-
	510 762	54 295	53 015	144 785	18 054	170 026	462 186	187 369	50 380	1 650 872	1 590 744
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(66 779)	(8 877)	-	(11 965)	73 139	(976)	-	(3 963)	(18 692)	(38 113)	(81 245)

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

15

Annexe B - Table des préfets de Lanaudière**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	Option	Sensibilisation et valorisation	Alter Égaux	S'exprimer pour mieux se comprendre	2024	2023
Produits						
Contributions						
Table des préfets de Lanaudière	21 816	72 675	19 493	36 172	150 156	236 610
Autres partenaires	-	2 621	-	-	2 621	-
Contributions reportées	-	(9 848)	-	(10 109)	(19 957)	(45 168)
	21 816	65 448	19 493	26 063	132 820	191 442
Frais d'administration						
Cotisation, association et abonnement	-	-	-	-	-	25
Frais d'activités	-	561	-	24 822	25 383	9 834
Frais de bureau	-	-	388	-	388	-
Frais de déplacement et de représentation	70	-	98	-	168	190
Honoraires professionnels	437	-	-	-	437	19 448
Publicité et promotion	-	6 964	-	-	6 964	1 669
Salaires et charges sociales	22 634	54 806	27 110	-	104 550	151 159
	23 141	62 331	27 596	24 822	137 890	182 325
Frais de gestion et d'administration	1 157	3 117	1 380	1 241	6 895	9 117
	24 298	65 448	28 976	26 063	144 785	191 442
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(2 482)	-	(9 483)	-	(11 965)	-

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

16

**Annexe C - Créneau Carrefour Jeunesse
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	Créneau carrefour jeunesse	Fonction développement de projets de bénévolat	2024	2023
Produits				
Contributions				
Secrétariat à la jeunesse	160 050	9 000	169 050	173 249
Contributions reportées	-	-	-	-
	160 050	9 000	169 050	173 249
Frais d'administration				
Allocations destinées aux établissements	2 000	6 000	8 000	7 000
Allocations destinées aux jeunes	888	1 500	2 388	1 644
Entretien et réparations	7	-	7	-
Formation	-	-	-	349
Frais d'activités	6 152	309	6 461	2 273
Frais de bureau	-	32	32	300
Frais de déplacement et de représentation	856	403	1 259	743
Honoraires professionnels	-	-	-	-
Publicité et promotion	246	-	246	-
Salaires et charges sociales	136 176	-	136 176	146 179
	146 325	8 244	154 569	158 488
Frais de gestion et d'administration	14 633	824	15 457	15 448
	160 958	9 068	170 026	173 936
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(908)	(68)	(976)	(687)

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

17

Annexe D - SACAIS**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	SMG	AS PAL	Réussite éducative	2024	2023
Produits					
Contributions					
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité	310 191	44 053	99 120	453 364	461 887
Autres partenaires	240	-	-	240	-
Intérêts	8 582	-	-	8 582	2 698
	319 013	44 053	99 120	462 186	464 585
Frais d'administration					
Allocations destinées aux établissements	-	-	-	-	307
Allocations destinées aux jeunes	146	-	-	146	-
Assurances	3 205	-	-	3 205	3 116
Cotisation, association et abonnement	15 387	-	-	15 387	2 179
Électricité	2 895	-	-	2 895	3 185
Entretien et réparations	14 150	-	-	14 150	7 354
Formation	3 585	-	-	3 585	-
Frais bancaires	4 934	-	-	4 934	615
Frais d'activités	11 368	-	-	11 368	3 766
Frais de bureau	8 484	-	-	8 484	9 693
Frais de déplacement et de représentation	9 451	-	-	9 451	2 400
Honoraires professionnels	34 768	-	-	34 768	26 801
Loyer	51 025	-	-	51 025	51 025
Publicité et promotion	19 868	-	-	19 868	43 049
Salaires et charges sociales	130 355	44 053	99 120	273 528	304 809
Télécommunications	9 392	-	-	9 392	6 286
	319 013	44 053	99 120	462 186	464 585
Frais de gestion et d'administration	-	-	-	-	-
	319 013	44 053	99 120	462 186	464 585
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	-	-	-	-	-